

MONTANT DES HONORAIRES POUR LES VENTES charge acquéreur

PRIX DE VENTE	COMMISSIONS D'AGENCE TTC <i>Somme forfaitaire</i>
Jusqu'à 49 999 €	6 000 €
De 50 000 € à 99 999 €	7 000 €
De 100 000 € à 124 999 €	8 000 €
De 125 000 € à 149 999 €	9 500 €
De 150 000 € à 174 999 €	10 000 €
De 175 000 € à 199 999 €	11 000 €
De 200 000 € à 249 999 €	13 000 €
De 250 000 € à 299 999 €	15 000 €
De 300 000 € à 349 999 €	17 000 €
De 350 000 € à 399 999 €	19 000 €
De 400 000 € à 449 999 €	22 000 €
De 450 000 € à 499 999 €	25 000 €
De 500 000 € à 599 999 €	30 000 €
>600 000 €	40 000 €
Parking et garage	3 000 € forfaitaires

MONTANT DES HONORAIRES

POUR LES LOCATIONS

À la charge du locataire

- Le montant du plafond d'honoraires à la charge du locataire pour la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail est fixé à un montant de :
8 €/m² de surface habitable
- Le montant du plafond d'honoraires à la charge du locataire pour la réalisation de l'état des lieux est fixé à un montant de :
3 €/m² de surface habitable

Soit un total de
11 €/m² de surface habitable
Plafonné à 1 mois de loyer hors charges